



## Comité Technique Local du 30 janvier 2017.

### Compte rendu CGT.

Initialement prévu le 23 janvier, les élu(e)s CGT et Solidaires avaient demandé le report de celui-ci afin que puisse se tenir au préalable le vendredi 27 janvier 2017 une première réunion de cadrage concernant le travail de bilan contradictoire, service par service, demandé par les représentant(e)s du personnel lors des grèves de novembre 2016 et du CTL de destruction d'emplois du 16.12.2016.

Un bilan qui devra, comme nous l'avons indiqué au directeur le 27 janvier dernier, intégrer tous les aspects, du contenu des missions aux conditions de travail en passant, bien évidemment, par la question cruciale et si souvent ignorée des directions des moyens humains.

**Au mois de mars une première réunion se tiendra au sujet de la situation de la trésorerie de Lannemezan Hospitalière.**

**L'ordre du jour du CTL de ce jour était le suivant :**

- 1) Procès verbal de réunion du 27 septembre 2016 (*pour approbation*)
- 2) Procès verbal de réunion du 10 octobre 2016 (*pour approbation*)
- 3) Bilan de la campagne d'entretien professionnel 2016 (*pour information*)
- 4) Bilan d'exécution budgétaire 2016 et programmation budgétaire 2017 (*pour information*)
- 5) Modification des plages horaires d'accueil du public (*pour avis*)
- 6) Modification des plages horaires d'accueil téléphonique les jours de fermeture au public (*pour avis*)
- 7) Déménagement de la trésorerie de Saint Laurent de Neste (*pour information*)
- 8) Déploiement de l'accueil personnalisé (*pour avis*)

Vous pouvez accéder à l'essentiel des documents de travail de ce CTL en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1947>

#### ① ② **Approbation des PV de réunion :**

Les deux procès verbaux des CTL du 27 septembre 2016 et du 10 octobre 2016 ont été approuvés. avec quelques modifications à la marge.

Il est à souligner que ces procès verbaux sont désormais soumis à l'approbation du comité dans des délais beaucoup plus raisonnables que par le passé, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter, tout en étant conscients de la charge de travail que cela représente.

#### ③ **Bilan de la campagne d'entretien professionnel 2016:**

Une analyse des trois dernières campagnes d'évaluation a permis de vérifier que, malgré les constatations effectuées depuis quelques années sur la disparité de la répartition des réductions/valorisations de 1 mois ( cible : 50 % des agents ) et 2 mois ( cible : 20 % des agents ) entre les services d'affectations et les demandes sans cesse renouvelées de lisser ces différences au fil des ans, des services sont à la traine pour les deux types de réduction (1 et 2 mois).

*Il s'agit notamment de l'ICE, du CDIF, du PRS et des SIE, (services qui ont subi de nombreuses évolutions tant sur le périmètre de leurs missions qu'en terme de perte d'emplois, il s'agit de la triple peine : réorganisations du travail à répétition, moins d'agents et aucune valorisation des efforts)*

Cumul sur trois années (2014-2015-2016)	R1/V1	R2/V2
	%	%
Services de direction et rattachés (EDR)	143,84	67,23
Tésoreries	149,9	71,71
SIP-FI	161,13	53,03
ICE-CDIF	143,26	62,52
Brigades	163,64	48,18
Hypothèques	147,84	76,86
SIE-PRS	147,5	60,06
Total DDFIP	149,78	64,71
Cible	150	60

## PPCR, réforme de l'entretien professionnel, du tableau d'avancement aux listes d'aptitude :

Par ailleurs, avec la mise en place du PPCR et l'instauration d'un nouveau régime indemnitaire ( RIFSEEP) à partir de 2 019 ( 2 018 pour les géomètres ) il est clair que la volonté de la DGFIP est de généraliser l'individualisation des carrières.

D'ores et déjà, cela se traduit par la disparition des réductions d'ancienneté pour les cadres B dès cette année et l'an prochain pour les agents A et C.

La régression engagée dans le cadre de PPCR conduit ainsi à donner une importance centrale au tableau synoptique et aux appréciations littérales dans le déroulement de carrière.

### **La CGT a condamné cette nouvelle attaque contre le statut et a rappelé quelle appelait avec Solidaires au boycott de l'entretien professionnel 2017.**

De même elle a rappelé que le tableau synoptique présentait des différences notables entre agents issus des deux anciennes filières, la disparition de ce tableau au sein de l'ex-DGI, puis sa réintroduction au moment de la fusion, ayant conduit à un décrochage de ces agents.

Il a une nouvelle fois été demandé à la direction à ce qu'une réponse soit apportée à une situation de traitement clairement inégalitaire entre agents alors que le tableau synoptique devient, avec la disparition des évolutions chiffrées, un élément essentiel dans la détermination de la valeur professionnelle des agents et la possibilité d'obtenir des tableaux d'avancement ou des listes d'aptitude.

### **⑧ Déploiement de l'accueil personnalisé :**

A compter du 01/03/2017, un accueil sur rendez vous des contribuables est prévu au Centre des Finances Publiques de Tarbes.

Ces rendez vous, contrairement à certains départements, ne remplaceront pas l'accueil dit "de masse" mais offriront un nouveau canal aux contribuables pour obtenir un renseignement.

Les contribuables devront prendre un rendez vous soit par mèl soit par téléphone **soit par e-contact** soit directement au guichet. L'agent concerné par le rendez-vous rappellera le contribuable pour, soit régler le problème par téléphone et ainsi éviter au contribuable de se déplacer, soit pour préparer au mieux le rendez-vous à venir.

Ces rendez vous, d'une durée fixée à 20 minutes, seront regroupés sur deux demi journées, le mardi matin et le jeudi après-midi.

Un point d'étape sera fait en juin, et ce dispositif sera éventuellement modifié et étendu aux autres services du CFP de Tarbes, au SIP/SIE de Lourdes et Lannemezan et aux trésoreries. Les trésoreries pourront aussi prendre rendez vous pour les SIP et inversement.

Le dispositif présenté étant proche de l'existant et ne remettant pas en cause le service public de proximité , des rendez vous étant déjà proposés à certains contribuables (**questions complexes, difficultés pour se déplacer**), les élu(e)s CGT, Solidaires et FO se sont abstenus.

La CGT a indiqué que le dispositif et ses éventuelles évolutions devront faire l'objet d'un réexamen POUR AVIS lors de prochains CTL et de CHSCT.

Si ce nouveau dispositif semble devoir alléger ( en faible proportion ) le travail de l'agent d'accueil, il entraînera un glissement de la mission de l'agent d'accueil vers les agents du SIP, sans qu'aucun agent supplémentaire n'y soit affecté.

Pour rappel, les secteurs d'assiette du SIP ont été les plus impactés par les destructions d'emplois depuis la fusion des deux administrations.

## **De 6 contrôleurs et 21 agents lors de la fusion, nous sommes passés à 3 contrôleurs et 11 agents aujourd'hui!!! Un effectif réduit de MOITIE en 7 ans !**

Quoiqu'en disent les cadres dirigeants, aucune réorganisation ne peut apporter de solutions face à une telle saignée.

De même, ce nouveau service rend de fait obligatoire la réception des contribuables par les cadres C.

Aujourd'hui, dans les SIP comme dans trop de services, il n'y a plus de différence au niveau du contenu du travail ( les doctrines d'emplois ) entre B et C ; en revanche, au niveau du salaire, la différence est bien réelle.

La reconnaissance professionnelle n'est donc pas au rendez-vous, bien au contraire, puisqu'il s'agit à présent dans le cadre de PPCR ( pour l'ensemble des grades) de rendre encore plus subjective toute promotion , que ce soit dans le cadre des tableaux d'avancement que des listes d'aptitude.

Cette nouvelle organisation du travail doit être l'occasion selon nous de clarifier les tâches entre B et C dans les SIP, mais aussi dans **tous** les autres services.

Au delà du département, la CGT demande un vaste plan de reclassement des cadres C en cadres B, comme nous avons connu un plan similaire de reclassement des cadres D en cadres C.

#### ④ Bilan d'exécution budgétaire 2 016 et programmation 2 017 :

La programmation budgétaire 2017 fait ressortir une nouvelle réduction de 5 % pour ce qui est des dotations de 1er et 2ème niveau.

Les dépenses de fonctionnement 2016 ( 1 746 557 contre 1 800 735 € en 2015 ) se concentrent sur trois postes principaux ( locations immobilières, frais de déplacement et affranchissement ) qui concentrent 63 % des dépenses annuelles.

A noter que le poste locations intègre le loyer du centre des finances de Lourdes, celui-ci se chiffre à 85 000 € annuels, un loyer versé depuis près de 50 ans à un particulier qui, au fil des ans, n'a jamais respecté ses obligations de propriétaire, l'Etat prenant à sa charge une grande partie de dépenses d'entretien du bâtiment qui lui incombait.

Il est grand temps que la DGFIP trouve une solution de relogement des services qui soit enfin garante d'une bonne gestion des deniers publics.

Le directeur également interrogé sur les travaux à la DDFIP a confirmé qu'un aménagement à minima du troisième étage de la direction serait engagé afin d'installer une salle de réunion.

De même, il a été précisé que l'année 2017 serait celle du réaménagement de l'accueil du centre des finances de Tarbes. Un réaménagement qui verra l'intervention des ergonomes du Ministère.

**La CGT sera particulièrement attentive à ce que ce réaménagement intègre toutes les données et notamment celles des conditions de travail des agents.**

#### ⑤ Modification des plages horaires d'accueil du public :

Le centre des finances de Lourdes, la trésorerie de Luz Saint Sauveur et la trésorerie de Bagnères de Bigorre étaient concernés par ces demandes d'aménagement.

A noter en premier lieu qu'il est apparu qu'aucun consensus ne se dégagait au SIP-SIE de Lourdes, ce qui a conduit la direction à ne pas proposer de restriction des horaires d'ouverture au public.

Pour les trésoreries de Luz Saint Sauveur et Bagnères de Bigorre, un constat s'impose : **alors qu'il y a de cela quelques mois aucune demande de réduction des horaires d'ouverture n'était envisagée, les destructions d'emplois ont conduit "naturellement" les agents à en demander la révision.**

Pour ces deux trésoreries, la fermeture au public tous les après-midis a été proposée.

Pour Bagnères de Bigorre, compte tenu de l'importante fréquentation, il est à parier que ces restrictions d'horaire se traduiront par des transferts en matinée ou par un surcroît d'appels téléphoniques ( y compris vers d'autres sites ).

Ces situations apportent la preuve, s'il en était besoin, que l'absence de moyens humains rend impossible l'exercice d'une mission essentielle pour la sauvegarde du service public de proximité : **l'accueil physique du public.**

**Les élu(e)s CGT, Solidaires et FO se sont abstenus**, se refusant à entrer dans un débat tronqué qui, au niveau directionnel, évacue toute réflexion sur le service public et l'image qui en est donnée aux citoyens, ainsi que sur la question centrale des moyens.

La CGT a par ailleurs demandé à ce qu'à l'avenir, à l'image de ce qui s'était produit en 2014 pour l'ensemble du réseau départemental, les changements d'horaire d'ouverture fassent l'objet d'un vote au sein des unités de travail.

#### ⑥ Modification des plages horaires d'accueil téléphonique les jours de fermeture au public :

L'idée directionnelle était de faire coïncider horaires d'ouverture physique et horaires d'accueil téléphonique au sein des services.

**Autrement dit, à fermeture au public correspondrait une absence de réception téléphonique.**

Cette proposition peu argumentée ( aujourd'hui il existe une disparité totale des conditions d'accueil téléphonique dans le département ) et peu soucieuse de la notion même de service public, n'a pas été examinée en l'état à la demande de tous les élu(e)s du personnel.

**Le directeur a reporté le sujet à un CTL ultérieur à la demande des élu(e)s du personnel.**

La CGT engagera directement le débat auprès des agents sur toutes les problématiques d'accueil téléphonique lors de visites de services qui seront prochainement programmées.

### ⑦ Déménagement de la trésorerie de Saint Laurent de Neste :

Les nouveaux locaux ( 88 m<sup>2</sup>) permettront aux agents d'être beaucoup mieux installés que par le passé pour un coût de location inférieur à celui du précédent local qui ne réunissait pas les conditions d'un accueil digne des usagers et de conditions d'exercice des missions.

L'installation est prévue début mars.

### ⑨ Questions diverses :

► La CGT a notamment alerté sur la remise en cause à venir des services d'assistance informatique ( une expérimentation étant menée au niveau des SPF conduisant à demander aux agents des services concernés de "s'auto-dépanner" ).

► De même elle a relevé les nouvelles orientations en matière de formation professionnelle lors d'un récent CTR qui sont autant de remises en cause des droits des agents et qui sont de nature à dévaloriser la formation initiales des agents ( *ci-dessous extrait du communiqué de la délégation CGT au CTR 20.01.2017* ):

La première mesure, préalable à cette nouvelle formation initiale, est la création d'un mouvement de 1<sup>ère</sup> affectation, dissocié du mouvement général de mutation, antérieur à l'entrée en scolarité, ayant comme critère d'affectation le rang de classement au concours.

Pour la CGT Finances Publiques, il s'agit d'un recul des droits et garanties de agents. Affectés après le mouvement général, les stagiaires se partageront les places restantes du mouvement national, les postes étant, de fait, laissés vacants jusqu'à leur sortie d'école. La CGT a clairement affirmé son opposition à cette mesure ; l'affectation des stagiaires au mouvement général est un des rares acquis de la fusion, et une des conditions du respect de la promotion interne.

La formation initiale proposée par l'administration sera donc axée sur une formation « métier » par blocs fonctionnels, raccourcie encore une fois, avec la mise en place :

- ✓ de l'individualisation de la formation (posant le problème de l'égalité de traitement et d'évaluation des stagiaires) ;
- ✓ d'une alternance sur le service d'affectation (qui ne prendrait tout son sens que dans le cadre d'une formation bien plus longue et dans des services sans pénurie d'emplois) ;
- ✓ de stages pratiques probatoires (le stagiaire risquant de ne pas avoir sa formation validée pour des critères subjectifs liés au contexte du service).

La CGT Finances Publiques a demandé un cycle de discussions conséquent à la Direction Générale afin de pouvoir porter toutes les propositions nécessaires à la sécurisation d'une formation professionnelle de qualité. La réponse a été un calendrier de deux réunions techniques en mars et en mai avant le CTR de clôture en juin (qui acte les décisions quand bien même unilatérales de la DG). La CGT Finances Publiques craint donc, à l'instar de la qualité du dialogue social actuel, que les choix soient déjà faits et qu'aucune marge de manœuvre ne soit possible.

En conclusion de ce CTR, la Direction générale a fait plusieurs annonces de pistes de réflexion non soumises à la discussion :

- ▶ dès 2017, la permission de sortie aux épreuves écrites des concours sera autorisée au bout de 2 heures (1 heure actuellement) ;
- ▶ sans précision de date, les écrits des concours internes et externes seront programmés le même jour ;
- ▶ limitation de présentation aux concours limitée à 5 tentatives par concours sur le modèle du concours d'IP.

► La CGT a demandé à ce que la circulaire de Bruno Parent du 13 janvier 2017 relative à la limitation de l'acceptation des paiements en numéraire auprès d'un autre comptable ne soit pas déclinée dans le département compte tenu des conséquences pour une catégorie de population.

► Enfin la CGT a demandé des précisions quant à l'accomplissement des missions d'évaluation domaniale dans le département : il s'avère au final, ce qui valide l'analyse de la CGT et des élus locaux, que le pôle créé à Toulouse ne sera pas en mesure d'effectuer les missions dans le département et qu'en conséquence **un ALD sera affecté à l'accomplissement de la mission.**

La CGT va demander une audience à la Déléguée du Directeur Général et saisir à nouveau les élus locaux sur la question, la réponse de Michel Sapin en date du 16.12.2016 étant un monument de langue de bois en la matière ( à consulter sur le site CGT FP 65 ).